

## LA VIE ECONOMIQUE

- Philippe annonce un gain de « pouvoir d'achat moyen » de 2 % en 2019
- Le déficit commercial de la France se creuse à 5,3 milliards d'euros
- France : la production industrielle plombée par la pharmacie et la chimie, en mars
- Pourquoi les économistes adorent le "bonus-malus" de Pénicaud
- Les mauvaises prévisions économiques de la Commission européenne
- Référendum sur ADP : pour Edouard Philippe, cela « pose un vrai et grave problème démocratique »
- Alertée de fraudes potentielles, l'Autorité de sûreté nucléaire enquête

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- Quand l'âge de la retraite augmente, les arrêts maladie aussi
- Les médecins généralistes travaillent 54 heures par semaine en moyenne
- La plateforme Livi saisit le Conseil d'Etat sur le remboursement des téléconsultations médicales
- L'allocation adulte handicapé sera revalorisée de "40 euros en novembre"

## FISCALITE

- Impôt sur le revenu : « 95 % des contribuables » bénéficieront d'une baisse
- "Fraude fiscale" : les époux Balkany face à la justice à partir de lundi

## LA VIE DES ENTREPRISES

- Le carnet de commande d'Alstom dépasse les 40 milliards
- Retards de paiement : plus de 500 000 euros d'amende pour MMA, Calcia et Eurotunnel
- Le fonds activiste Amber attaque les rémunérations des dirigeants de Lagardère

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- Val-de-Marne. Rungis va investir 300 000 euros pour sauver le train des primeurs
- Seine-et-Marne. Jouy-sur-Morin : d'ex-salariés veulent reprendre la papeterie ArjoWiggins
- La société de production de Luc Besson, EuropaCorp, en procédure de sauvegarde

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

**Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.**

**Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.**

**Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.**

**Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.**

**L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)**

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Philippe annonce un gain de « pouvoir d'achat moyen » de 2 % en 2019

Le 07/05/19, le premier ministre, **Edouard Philippe**, a annoncé que les ménages français devraient voir leur pouvoir d'achat augmenter, en moyenne, de « plus de 2 % » en 2019, soit un gain de 850 euros sur l'année par ménage. Sur ces 850 euros, 390 euros « découlent des mesures annoncées par le président de la république » le 10 décembre dernier. C'est la plus forte hausse depuis 2012. Selon l'**Insee**, il faut même remonter jusqu'à 2007 pour retrouver une hausse comparable (+ 2,5 %).

[https://www.lepoint.fr/economie/philippe-annonce-un-gain-de-pouvoir-d-achat-moyen-de-2-en-2019--07-05-2019-2311207\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-du-soir\]-20190507](https://www.lepoint.fr/economie/philippe-annonce-un-gain-de-pouvoir-d-achat-moyen-de-2-en-2019--07-05-2019-2311207_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-du-soir]-20190507)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 07/05/2019, AFP)

### ● Le déficit commercial de la France se creuse à 5,3 milliards d'euros

Le 07/05/19, **les Douanes** ont indiqué que le déficit commercial de la France s'était creusé en mars, à 5,3 milliards d'euros (contre 4,1 milliards d'euros en février). **Les importations** : à 48,5 milliards d'euros, soit une progression de 1,7 milliard d'euros, elles ont connu une forte hausse. Principalement à cause des hydrocarbures et livraisons moindres dans l'industrie navale. **Les exportations** : elles n'ont, de leur côté, augmenté que de 0,5 milliard d'euros, pour se situer à 43,2 milliards d'euros. Pour l'ensemble du premier trimestre 2019, le déficit commercial de l'Hexagone est de 13,7 milliards d'euros (contre 12,4 milliards d'euros au quatrième trimestre 2018). De son côté, **la Banque de France (BdF)** annonce que le solde des transactions courantes a connu une dégradation au premier trimestre (- 1,3 milliard d'euros, contre 0,3 milliard au quatrième trimestre 2018). Que comprend exactement la balance des transactions ? Les échanges de biens (« *traditionnellement déficitaires en France* »), y compris ceux des services ; les revenus des investissements et du travail versés entre agents économiques en France et à l'étranger. Le solde des transactions courantes permet de déterminer si, sur une période donnée, « *un pays a acquis [...] la capacité de prêter des capitaux au reste du monde, ou a besoin d'en emprunter* ». L'augmentation des importations dans le détail : les achats de produits manufacturiers ont progressé (+ 1,9 %, contre 1,7 % au quatrième trimestre 2018). **Les Douanes** : « *La détérioration du solde est centrée sur le commerce intracommunautaire, notamment à cause d'une hausse des importations depuis l'Allemagne et l'Autriche* ». **La BdF** note que, concernant les services, le solde des services de voyage (tourisme) s'avère positif au premier trimestre de 6,3 milliards d'euros ; c'est cependant moins que le quatrième trimestre 2018 (8,4 milliards d'euros).

[https://www.challenges.fr/france/le-deficit-commercial-de-la-france-se-creuse-a-5-3-milliards\\_654960#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20190507](https://www.challenges.fr/france/le-deficit-commercial-de-la-france-se-creuse-a-5-3-milliards_654960#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20190507)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 07/05/2019, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● France : la production industrielle plombée par la pharmacie et la chimie, en mars

Le 10/05/19, l'**Insee** a annoncé le repli de 0,9 % de la production industrielle en France au mois de mars (par rapport à février). **Par secteurs** : la pharmacie (- 10,1 %), la chimie (- 4,7 %), la cokéfaction et le raffinage (- 1,9 %, « *en raison d'un incident technique ayant entraîné l'arrêt d'une raffinerie* »), les industries extractives, l'énergie et l'eau (- 0,6 %, après - 3,6 % en février), l'automobile (- 0,3 %), l'agro-alimentaire (- 0,2 %, après - 0,3 %). La production de biens d'équipements, elle, est repartie à la hausse ; elle a rebondi de 0,9 % (contre - 1,5 % en février). C'est la bonne progression des produits informatiques, électroniques et optiques qui explique ce fait. Sur l'ensemble du premier trimestre, la production manufacturière est en hausse (+ 1,1 %, grâce aux biens d'équipement à + 3,2 % et la cokéfaction et le raffinage à + 4,1 %). Avant d'ajouter que, toujours sur l'ensemble du premier trimestre, la production industrielle a connu, elle, une progression de 0,9 % (par rapport au quatrième trimestre 2018), et de 0,5 % sur un an. Enfin, l'**Insee** a revu à la baisse la production industrielle de février : + 0,1 % pour le mois, en lieu et place des + 0,4 % annoncés dans sa précédente estimation. Les raisons de cette réévaluation n'ont pas été précisées par l'Institut.

[https://www.latribune.fr/economie/france/en-mars-chimie-et-pharmacie-plombent-la-production-industrielle-de-la-france-816673.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20190510](https://www.latribune.fr/economie/france/en-mars-chimie-et-pharmacie-plombent-la-production-industrielle-de-la-france-816673.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20190510)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 10/05/2019, AFP)

### ● Pourquoi les économistes adorent le "bonus-malus" de Pénicaud

Le 07/05/19, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, a confirmé sur France Inter qu'allait être mis en place un système de bonus-malus sur les contrats courts. Mesure destinée à contrecarrer l'utilisation abusive desdits contrats. Comment ? En modulant les cotisations à l'assurance chômage en fonction de leur utilisation. Le Medef est résolument contre. **Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef** : « *Je le dis et je le redis : ça ne créera aucun emploi* ». Pourtant, selon Challenges, la plupart des économistes approuvent la mesure. Ainsi de **Jean Tirole**, prix Nobel, pour qui « *les licenciés* » doivent être mis dans l'obligation d'assumer « *le coût qu'ils imposent à la société* ». Selon lui, le bonus-malus les obligera à faire attention « *avant de créer des CDD, des missions d'intérim ou des ruptures conventionnelles* ». C'est l'avis aussi d'**Olivier Blanchard**, ex-chef économiste du FMI (fonds monétaire international), qui avait même, dans un rapport du Conseil d'analyse économique coécrit avec son confrère Jean Tirole, proposé cette réforme dès 2003. Idem pour **Pierre Cahuc**, professeur à Sciences Po et spécialiste du marché du travail, pour qui ce système fonctionne : « *Ce système, qui fonctionne aux Etats-Unis, doit permettre de contenir le développement des contrats courts qui ont explosé en France, ces vingt dernières années* ». Ce que confirme l'**OCDE** (organisation de coopération et de développement économiques) dans un rapport récent. L'organisation y qualifie la situation dans l'Hexagone d' « *atypique* », ce dernier ayant « *le plus fort taux de contrats très courts (moins de trois mois) derrière la Turquie !* ». Selon l'OCDE, « *le marché du travail français fait porter les coûts d'ajustement sur une partie concentrée de la population active, notamment via les contrats temporaires* ». Avant d'ajouter que les CDD ne constituent absolument pas un tremplin pour accéder à un CDI, indiquant que seulement un travailleur temporaire sur trois obtient un CDI dans les trois ans, « *soit la moitié des taux observés en Allemagne et en Suède* ». Et avant de conclure en préconisant également l'instauration du bonus-malus dans l'Hexagone, dans le but d'inciter les employeurs français à changer de comportement.

[https://www.challenges.fr/emploi/les-economistes-plebiscitent-le-bonus-malus-de-penicaud-655005#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190507](https://www.challenges.fr/emploi/les-economistes-plebiscitent-le-bonus-malus-de-penicaud-655005#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190507)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 07/05/2019, Thierry Fabre)

### ● Les mauvaises prévisions économiques de la Commission européenne

Le 07/05/19, c'est une baisse de ses prévisions de croissance pour la zone euro en 2019 et 2020 qu'a annoncé la **Commission européenne** (CE). Les raisons : **01)**- un contexte d'incertitude sur le commerce mondial ; **02)**- le risque d'un Brexit sans accord. Les prévisions révisées de **croissance** pour l'ensemble des 19 pays de la zone euro : une hausse du PIB (produit intérieur brut) de 1,2 % en 2019, de 1,5 % en 2020. **Pierre Moscovici**, commissaire européen aux Affaires économiques à la CE : « *L'économie européenne tient bon face à une conjoncture mondiale moins favorable et à des incertitudes persistantes* ». **Valdis Dombrovkis**, vice-président letton de la CE : « *Soutenue par une demande intérieure robuste, une progression continue de l'emploi et des coûts de financement faibles, la croissance devrait se poursuivre dans tous les Etats membres de l'UE cette année et remonter l'an prochain* ». Avant de lister les risques pouvant peser sur la zone euro : l'aggravation des conflits commerciaux (plus particulièrement avec la Chine), un Brexit sans accord, les incertitudes politiques en général avant les élections européennes du 26/05/19. En ce qui concerne l'**inflation**, les prévisions de la CE : 1,4 % pour 2019, 1,4 % pour 2020. **Le chômage** : il devrait continuer de reculer en 2019 (taux prévu : 7,7 %) et 2020 (taux prévu : 7,3 %), contre 8,2 % en 2018.

[https://www.challenges.fr/monde/europe/l-ue-abaisse-legerement-ses-previsions-de-croissance-en-2019-654997#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190507](https://www.challenges.fr/monde/europe/l-ue-abaisse-legerement-ses-previsions-de-croissance-en-2019-654997#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190507)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 07/05/2019, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Référendum sur ADP : pour Edouard Philippe, cela « pose un vrai et grave problème démocratique »**

Le 09/05/19, le **Conseil constitutionnel** a donné son feu vert à la proposition de référendum d'initiative partagée (RIP) déposée par plusieurs partis d'oppositions contre la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP). Les Français seront-ils consultés ? Pour cela, il faudrait que les partis d'opposition recueillent 4,7 millions de signatures (10 % du corps électoral). Le premier ministre, **Edouard Philippe**, a réagi en faisant part du fait qu'il redoutait « *une situation dangereuse pour la conduite de l'action publique* ». Selon lui, avec cette « *manœuvre des oppositions* », c'est un vrai et grave problème démocratique qui se pose : « *Si à chaque fois que la majorité vote une loi, 185 parlementaires peuvent retarder son application de plus de 9 mois, cela créerait une situation dangereuse pour la conduite de l'action publique* ». De son côté, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, a précisé qu'aucune décision ne serait prise quant à la privatisation d'ADP pendant la procédure du RIP. **L'entourage de M. Philippe** a déclaré : « *Nous ne sommes pas pressés et Bruno Le Maire a eu raison de dire que s'il faut attendre quelques mois pour procéder à cette opération dans la sérénité, nous attendrons* ». Depuis l'annonce de la décision du Conseil constitutionnel, l'action en bourse d'ADP a chuté de près de 10 % le 10/05/19 ; elle avait déjà perdu 5,68 % la veille. **Le Nouvel Obs** : « *La forte rentabilité du gestionnaire des aéroports parisiens, dont l'Etat détient la moitié du capital, et son généreux taux de redistribution des bénéfices aux actionnaires font partie des éléments qui font tiquer les opposants à la privatisation* ».

[https://www.nouvelobs.com/politique/20190510.OBS12740/referendum-sur-adp-pour-philippe-cela-pose-un-vrai-et-grave-probleme-democratique.html#xtor=EPR-4-\[ObsTopsWE\]-20190512](https://www.nouvelobs.com/politique/20190510.OBS12740/referendum-sur-adp-pour-philippe-cela-pose-un-vrai-et-grave-probleme-democratique.html#xtor=EPR-4-[ObsTopsWE]-20190512)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 10/05/2019)

● **Alertée de fraudes potentielles, l'Autorité de sûreté nucléaire enquête**

Le 13/05/19, l'**Autorité de sûreté nucléaire** (ASN) a indiqué avoir reçu, dans le cadre d'un nouveau dispositif d'alerte, 22 signalements d'irrégularités. Certaines de ces irrégularités « *sont caractéristiques d'une fraude potentielle* ». Seraient concernées des installations nucléaires de base, ainsi que des activités médicales. **Les irrégularités** : modifications de résultats d'essais, falsification d'identité, travaux non réalisés (non remplacement de pièces entre autres). Ces irrégularités seraient de deux ordres : **01)-** technique par l'emploi de matériaux inadaptés ou par des absences de contrôle ; **02)-** organisationnel, par exemple à travers des travaux réalisés par des personnes n'ayant pas les compétences requises. Les signalements ont été faits via un portail dédié, par contact direct ou par courrier. A l'heure actuelle, l'ASN étudie « *les suites à donner au plan pénal ou administratif* » ; elle précise en outre « *avoir déjà procédé auprès du procureur à quatre signalements dont "la nature exacte (...) est couverte par le secret de l'instruction"* ». A l'heure où est écrit cet article, l'**EDF** n'a pas commenté ces informations.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/alertee-de-fraudes-potentielles-l-autorite-de-surete-nucleaire-enquete-816896.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20190513](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/alertee-de-fraudes-potentielles-l-autorite-de-surete-nucleaire-enquete-816896.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20190513)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 13/05/2019, Reuters)

[Retour au sommaire](#)

**COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

● **Quand l'âge de la retraite augmente, les arrêts maladie aussi**

Un rapport rédigé par **Jean-Luc Berard**, **Stéphane Oustric** et **Stéphane Seiller**, avec l'appui de la **Direction générale des affaires sociales**, a été remis au gouvernement fin mars. Son titre : « *Plus de prévention, d'efficacité, d'équité et de maîtrise des arrêts de travail* ». Tout d'abord, les chiffres. **Les indemnités journalières** : elles ont progressé en 2015 (de 3,7 %), en 2016 (de 4,6 %) et en 2017 (de 4,4 %). Elles atteignent désormais 10,3 milliards d'euros. **Les raisons d'une telle progression ?** Selon le rapport, elles sont au nombre de deux : **01)-** La reprise de la croissance depuis 2014, qui a entraîné une hausse de la masse salariale (de 2 % à 4 % par an) et, par conséquent, une hausse des arrêts maladie ; **02)-** La hausse des taux d'activité des seniors « *due aux réformes* »

*successives des retraites* ». En clair, plus on travaille vieux, plus les arrêts maladie augmentent. Ainsi, entre 2012 et 2016, suite à la réforme des retraites reportant l'âge légal de départ de 60 ans à 62 ans, les arrêts maladies de plus de trente jours ont connu une hausse de 10 %. Or, ce sont les arrêts qui coûtent le plus cher à l'assurance maladie. Si les chiffres se sont « envolés » en 2016, c'est parce que 2016 a été l'année « *de maintien dans la vie active des premiers seniors touchés par le relèvement de l'âge de la retraite à taux plein sans décote de 65 à 67 ans* ». Et le rapport de faire remarquer que 42,7 % des arrêts longs sont pris par des salariés de 50 ans et plus. Autre facteur : la part des seniors en activité est de plus en plus importante. **Les chiffres de l'Insee pour 2017** : le taux d'emploi des 50-64 ans se situe à 61,5 %. Il a connu une forte progression puisque, entre 2007 et 2017, il a augmenté de + 8,2 points. Parallèlement, le taux des 15- 24 ans et celui des 25-49 ans ont baissé (respectivement - 2,1 points et - 1,9 point). C'est ainsi que les 50- 64 ans représentent aujourd'hui 29,3 % des personnes ayant un emploi en 2017 (contre 23,8 % en 2007). La hausse du taux d'emploi des seniors s'est principalement portée sur les 55 ans et plus. **Les chiffres pour la période 2007-2017** : si le taux d'emploi des 50-54 ans est resté stable, celui des 55-59 ans a augmenté (72 % en 2017, + 17,0 points), idem pour celui des 60-64 ans (29 % en 2017, + 13,5 points). Les raisons : les réformes des retraites et la baisse du nombre de seniors bénéficiant d'une mesure de cessation anticipée d'activité à financement public. Or, note le rapport, la probabilité d'un arrêt maladie et sa durée « *augmentent avec l'âge* ». **Les chiffres** : pour les 55-60 ans, 55 jours en moyenne nationale ; pour les 60 ans et plus, 73 jours en moyenne nationale (contre 35 jours pour l'ensemble de la population). **La Caisse nationale d'assurance maladie** a publié son évaluation du surcoût en montant d'indemnités journalières de ces évolutions : il se situe à 1,16 milliard d'euros entre 2010 et 2016. **Viva magazine** : « *A l'heure où certains parlent de reculer l'âge de départ en retraite, ces chiffres incitent à la réflexion. Est-ce réellement un bon calcul aussi bien en terme humain qu'économique ?* »

<https://www.vivamagazine.fr/quand-age-de-la-retraite-augmente-les-arrets-maladies-aussi-174334>

→ Le rapport "Plus de prévention, d'efficacité, d'équité et de maîtrise des arrêts de travail. Neuf constats, vingt propositions", Jean-Luc Berard, Stéphane Oustric, Stéphane Seiller, avec l'appui de l'Inspection générale des affaires sociales, à la demande du Premier ministre (155 pages) :

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/02/rapport\\_de mm. berard oustric et seiller relatif a la prevention lefficacite lequite et la maitrise des arrets de travail - 20.02.2019.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/02/rapport_de_mm_berard_oustric_et_seiller_relatif_a_la_prevention_lefficacite_lequite_et_la_maitrise_des_arrets_de_travail_-_20.02.2019.pdf)

(Sources : [www.vivamagazine.fr](http://www.vivamagazine.fr) du 24/04/2019, Anne-Marie Thomazeau, [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr), janvier 2019)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Les médecins généralistes travaillent 54 heures par semaine en moyenne**

Le 07/05/19, **la Dress** (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a publié un rapport sur les médecins généralistes et le travail. Il en ressort que les généralistes déclarent travailler en moyenne 54 heures par semaine. **La Dress** : « *Pour un généraliste, "une semaine ordinaire de travail, toutes activités confondues" dure 54 heures, "réparties sur 9,5 demi-journées"* ». Pour aller plus en détail, environ un tiers des praticiens interrogés (entre octobre 2018 et février 2019) déclarent travailler moins de 50 heures par semaines, tandis qu'un quart disent travailler 60 heures ou plus. Par sexe : les hommes effectuent plus d'heures de travail que les femmes ; ce sont généralement les généralistes âgés de plus de 50 ans qui travaillent le plus. **Comment se répartissent les 54 heures (moyenne) ?** **44h30** en moyenne sont consacrées à la patientèle (dont 7 heures pour les visites à domicile). **2 heures** sont, elles, consacrées aux activités « *non libérales* », comme des consultations en Ehpad ou l'hôpital. Selon l'étude, une consultation en cabinet représente en moyenne 18 minutes, tandis qu'une visite à domicile représente 37 minutes, « *déplacement inclus* ». **5h30** sont consacrées à des tâches de gestion et de coordination ; **2 heures** à « *l'actualisation de leurs connaissances médicales* ». A cela s'ajoute la formation continue, soit 10 demi-journées ou soirées par an. **L'Express** : « *Malgré leur agenda chargé, ces médecins ont pris 6,2 semaines de vacances en moyenne en 2017* ».

[https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/les-medecins-generalistes-travaillent-54-heures-par-semaine-en-moyenne\\_2076733.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/les-medecins-generalistes-travaillent-54-heures-par-semaine-en-moyenne_2076733.html)

(Source : [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) du 07/05/2019, AFP)

### ● La plateforme Livi saisit le Conseil d'Etat sur le remboursement des téléconsultations médicales

Le déploiement de la téléconsultation est une des mesures phare de la loi santé d'**Agnès Buzyn**, ministre de la Santé. Il s'agit de lutter contre les déserts médicaux. A dater du 15/09/2018, la **Cnam** (caisse nationale d'assurance maladie) a commencé à rembourser les téléconsultations à distance sous certaines conditions. Or les choses s'avèrent plus complexes que prévu. Ainsi l'assurance maladie a refusé de rembourser des actes effectués par le "centre de santé digital" de la plateforme **Livy** appartenant au groupe suédois Kry. **Motif** : le centre de santé Livy est « virtuel », « les actes qui y sont effectués n'entrent pas dans l'avenant 6 à la convention médicale signé par les syndicats de médecins ». Livy, dont la plateforme a réalisé 20 000 téléconsultations en six mois, « et qui a récemment annoncé un partenariat avec le centre hospitalier intercommunal (CHI) de Créteil pour désengorger ses services d'urgences », a déposé un recours en référé auprès du Conseil d'Etat contre la Cnam. La réponse de ce dernier devrait être rapide, selon Livy. Pour rappel, **les règles de remboursement d'une téléconsultation** : **01)**- La téléconsultation doit respecter le parcours de soins (c'est-à-dire passer par le généraliste du patient, le spécialiste vers lequel le généraliste a éventuellement orienté son patient) ; **02)**- Le médecin traitant doit avoir vu son patient dans les douze derniers mois ; il y a des dérogations si le patient n'a pas de médecin traitant, ce qui représente 8,6 % des Français, ou si le médecin n'est pas disponible dans un délai compatible avec l'état de santé du patient. **Challenges** : « Et ce sont ces fameuses exceptions, difficiles à vérifier, sur lesquelles s'écharpent depuis plusieurs mois les jeunes sociétés qui se sont ruées par dizaines sur ce juteux marché et les syndicats de médecins qui les accusent de contourner les règles ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/e-sante-livi-attaque-l-assurance-maladie-au-conseil-d-etat\\_655318#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190510](https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/e-sante-livi-attaque-l-assurance-maladie-au-conseil-d-etat_655318#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190510)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 10/05/2019, Isabelle de Foucaud)

### ● L'allocation adulte handicapé sera revalorisée de "40 euros en novembre"

**Sophie Cluzel**, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, a annoncé que l'AAH (allocation adulte handicapé) sera revalorisée au 01/11/2019 de 40 euros (après une revalorisation de 50 euros mensuels en novembre 2018). **Mme Cluzel** : « Ce gain de 90 euros mensuel en deux ans est une avancée énorme pour près de 1,1 million de personnes ». Avant d'ajouter que l'ouverture de la réflexion sur le revenu universel d'activité sera l'occasion d'évaluer l'ensemble des dispositifs existant. **Mme Cluzel** : « Tout sera discuté : l'AAH ou encore la prestation de compensation du handicap (PCH) ». D'autre part, une conférence nationale du handicap est prévue cet été. Le but : accélérer les mesures concrètes : « Nous rendons obligatoires les ascenseurs dans tous les immeubles neufs d'au moins trois étages (...) Nous œuvrons également pour rendre plus accessibles les fauteuils roulants électriques qui coûtent une fortune, jusqu'à 30 000 euros. Ils pourraient être mieux remboursés ». Enfin, un diagnostic précoce de l'autisme, avec un « reste à charge zéro » pour les familles, est à l'étude.

[https://www.lexpress.fr/actualite/politique/l-allocation-adulte-handicape-sera-revalorisee-de-40-euros-en-novembre\\_2076717.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/l-allocation-adulte-handicape-sera-revalorisee-de-40-euros-en-novembre_2076717.html)

(Source : [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) du 07/05/2019)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● Impôt sur le revenu : « 95 % des contribuables » bénéficieront d'une baisse

Le 08/05/19, **Gérald Darmanin**, ministre de l'action et des comptes publics, a indiqué dans Le Parisien que la baisse de l'impôt sur le revenu, prévue pour 2020, représentera un montant moyen de 300 euros par foyer et par an et touchera un grand nombre de gens. **M. Darmanin** : « La quasi-totalité des gens qui payent l'impôt sur le revenu – qu'ils soient ouvriers, salariés, cadres – seront concernés. Au total, plus de 95 % des contribuables

*paieront moins d'impôts* ». Ajoutant qu'il s'agit simplement d'un ordre de grandeur, l'objectif étant que la baisse bénéficie plus aux classes moyennes qu'à ceux qui ont des revenus plus élevés. Pour rappel : l'impôt sur le revenu (IR) est payé actuellement par 16,8 millions de foyers fiscaux (sur un total de 38,3 millions, ce qui représente moins de 45 % de contribuables). L'IR rapporte tous les ans près de 75 milliards d'euros à l'Etat. **M. Darmanin** a précisé que les cinq milliards que représente la baisse de l'IR seront compensés par des économies équivalentes : « *Nous tenons notre cap de sérieux budgétaire et nous serons encore autour de 2 % de déficit l'année prochaine, comme prévu* ». Avant de confirmer que les niches fiscales pour les entreprises seront effectivement réduites. Et de conclure : « *[En parallèle,] des réformes comme celles de la fonction publique, de l'assurance-chômage, de l'audiovisuel public ou encore des mesures qui incitent à travailler plus longtemps nous permettront de ne pas creuser le déficit* ».

[https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/05/08/impot-sur-le-revenu-95-des-contribuables-beneficieront-d-une-baisse-assure-darmanin\\_5459524\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/05/08/impot-sur-le-revenu-95-des-contribuables-beneficieront-d-une-baisse-assure-darmanin_5459524_823448.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 08/05/2019, avec AFP)

### ● "Fraude fiscale" : les époux Balkany face à la justice à partir de lundi

Le procès des époux **Balkany** a débuté le 13/05/19. **Les accusations** : fraude fiscale et blanchiment aggravé de fraude fiscale aggravée, pour un montant qui serait estimé à plus de 13 millions d'euros. Fin du procès le 20 juin 2019. Outre deux villas dissimulées au fisc, les Balkany sont accusés d'être « *à la tête d'un véritable réseau de sociétés offshore [mis en place dès la fin des années 1980]* ». **Patrick Balkany** est, en outre, accusé de « *corruption passive et de prise illégale d'intérêts* ». Seront également jugés **Alexandre Balkany**, fils de M. et Mme Balkany, pour avoir signé des baux de locations fictifs pour une des deux villas incriminées dans le but de « *couvrir* » ses parents ; **Al Jaber**, un saoudien accusé de « *corruption active* » ; **Jean-Pierre Aubry** et **Arnaud Claude**, un ancien avocat, les deux pour leur « *rôle central* » dans le montage autour du riad de Marrakech. L'avocat de Patrick Balkany n'a fait aucun commentaire à l'AFP à l'heure où est rédigé cet article.

[https://www.latribune.fr/economie/france/fraude-fiscale-les-epoux-balkany-face-a-la-justice-a-partir-de-lundi-816811.html#xtor=EPR-2-\[I-actu-du-jour\]-20190513](https://www.latribune.fr/economie/france/fraude-fiscale-les-epoux-balkany-face-a-la-justice-a-partir-de-lundi-816811.html#xtor=EPR-2-[I-actu-du-jour]-20190513)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 13/05/2019, Juliette Montesse, AFP)

[Retour au sommaire](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Le carnet de commande d'Alstom dépasse les 40 milliards

Le 07/05/19, **Alstom**, constructeur ferroviaire français, a publié, pour son exercice décalé 2018/2019, un bénéfice net à 681 millions d'euros (+ 87 %). Ses actionnaires se verront donc verser un très gros dividende. A 8,072 milliards d'euros, son chiffre d'affaires a connu une progression de 10 % ; sa croissance organique (à taux de change et périmètres constants) a, elle, atteint 11 %. A 570 millions d'euros, son résultat d'exploitation affiche un gain de 44 % sur l'exercice ; ce qui a pour conséquence que sa marge d'exploitation ajustée progresse de 1,7 point, à 7,1 %. **Henri Poupart-Lafarge, PDG** : « *Alstom a profité cette année d'une dynamique commerciale exceptionnelle avec un niveau de prise de commande record de 12 milliards d'euros, dont notamment deux contrats majeurs avec le renouvellement de la flotte des trains à très grande vitesse en France et le projet d'un système complet de métro à Montréal* ». On note qu'effectivement, à 12,1 milliards d'euros, les prises de commandes ont augmenté de 69 % ; c'est pourquoi Alstom dispose d'un carnet de commandes de plus de 40 milliards d'euros. **M. Poupart-Lafarge** : « *Une croissance très forte du chiffre d'affaires et la nouvelle amélioration de la marge confirment le succès de notre stratégie 2020, qui est désormais achevée* ». Niveau dividende, le groupe propose « *un dividende exceptionnellement élevé* » de 5,50 euros (contre 0,35 euro au titre de l'exercice précédent) « *étant donné la position cash net au 31 mars 2019, positivement impactée par la cession des participations dans les trois alliances Energie à General Electric [pour près de 2,6 milliards d'euros]* ».

[https://www.challenges.fr/industrie/le-carnet-de-commande-d-alstom-depasse-les-40-milliards\\_654957#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20190507](https://www.challenges.fr/industrie/le-carnet-de-commande-d-alstom-depasse-les-40-milliards_654957#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20190507)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 07/05/2019, avec AFP)

● **Retards de paiement : plus de 500 000 euros d'amende pour MMA, Calcia et Eurotunnel**

Amendes record dans le cadre de la loi Sapin 2 sur la transparence de la vie économique (loi qui a fait passer le plafond des amendes de 375 000 euros à 2 millions d'euros). **Bercy** joue sur deux tableaux : **01)**- En infligeant des amendes ; **02)**- En publiant le nom des entreprises concernées, dans la logique du « *name and shame* » (qu'on pourrait traduire par « *nommer et faire honte* »). **Le motif des amendes** : des retards de paiement. Ainsi le cimentier **Calcia** a écopé d'une amende de 670 000 euros, la branche française d'**Eurotunnel** de 501 000 euros, l'assureur **MMA** de 500 000 euros. **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances : « *Le but est d'abord d'atteindre la réputation de ces entreprises pour qu'elles bougent, mais aussi d'atteindre leur portefeuille, parce que l'on sait que ça les fait changer d'attitude* ». C'est que les délais de paiement sont une plaie pour l'économie. Ainsi, une étude datant de 2017 et relayée par les Echos indiquait qu'en France moins d'une entreprise sur deux paie ses factures dans les délais. Et que les « *grandes entreprises sont toujours les plus mauvais payeurs* ». Pour rappel, les délais de paiement ne doivent pas dépasser 60 jours à compter de la date de facture ou 45 jours après la fin du mois de livraison. Ont déjà reçu des amendes **Amazon** (375 000 euros), **Huawei** (375 000 euros), **Danone** et **CDiscout**. **Mme Pannier-Runacher** : « *Si les entreprises payaient dans les temps leurs sous-traitants et leurs fournisseurs, ce sont 4 milliards d'euros qui reviendraient aux entreprises de taille intermédiaire et 16 milliards d'euros aux PME. C'est un chiffre gigantesque* ». On notera que la **DGCCRF** (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a contrôlé plus de 270 établissements en 2018 (parmi ces établissements, 107 entreprises publiques). **La DGCCRF** constate « *d'année en année une baisse des retards de paiement* », à savoir 10,7 jours en moyenne au second trimestre 2018, contre 12,6 jours début 2016.

[https://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/retards-de-paiement-des-amendes-de-plus-de-500-000-euros-pour-trois-entreprises\\_2076559.html](https://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/retards-de-paiement-des-amendes-de-plus-de-500-000-euros-pour-trois-entreprises_2076559.html)

(Source : <https://lentreprise.lexpress.fr> du 06/05/2019)

● **Le fonds activiste Amber attaque les rémunérations des dirigeants de Lagardère**

Alors que s'ouvre le 10/05/19 l'assemblée générale des actionnaires du groupe **Lagardère**, le fonds **Amber Capital** (second actionnaire commanditaire du groupe, en ayant passé la barre des 5 % au capital) s'en prend aux rémunérations des dirigeants du groupe. **Le fonds Amber** : « *Les résultats de la gérance en place depuis quinze ans ne sont pas satisfaisants, [...] l'action Lagardère sous-performe, [les résultats financiers sont] décevant", la gestion est opaque et les rémunérations des dirigeants sont excessives...* » Premier visé, **Arnaud Lagardère** et sa holding personnelle (LC&M). **Le fonds Amber** : « *Les coûts facturés par LC&M à Lagardère sont passés de 11,7 millions d'euros en 2003 à 21 millions d'euros en 2018, soit une augmentation de 79% alors que le résultat net par action a baissé de 40% sur la même période* ». Ainsi, ces quinze dernières années, les coûts de la LC&M ont donc augmenté en moyenne de 4 % par an « *alors que le résultat net du groupe a baissé de 3,3% par an* ». Et Amber de pointer du doigt la rémunération des membres du comité exécutif.

[https://www.challenges.fr/media/le-fonds-amber-attaque-les-dirigeants-de-lagardere\\_655192#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20190509](https://www.challenges.fr/media/le-fonds-amber-attaque-les-dirigeants-de-lagardere_655192#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20190509)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 09/05/2019, Marc Braudiller et Delphine Dechaux)

[Retour au sommaire](#)

**LA VIE DES DEPARTEMENTS**

● **Val-de-Marne. Rungis va investir 300 000 euros pour sauver le train des primeurs**

**Le train des primeurs**, qui part de Perpignan pour rejoindre Rungis avec à son bord plus de 400 000 tonnes de fruits et légumes par an, est menacé de suppression. Par quoi serait-il remplacé ? 25 000 camions sur les routes par an. **Elisabeth Borne**, ministre des Transports, a annoncé qu'elle allait réunir les acteurs concernés la semaine prochaine, afin de « *trouver une solution* ». **Stéphane Layani**, PDG de la Semmaris, gestionnaire du MIN (marché d'intérêt national de Rungis) : « *Nous ne laisserons pas le train quitter Rungis* ». Avant de déclarer être prêt à « *mettre la main à la poche* » pour sauver la ligne. Ainsi, 300 000 euros



vont être investis à destination des transporteurs, Roca et Rey. Une somme qui devrait leur permettre de louer des trains de la SNCF de façon « temporaire », un à deux ans. À plus long terme, le MIN recherche une solution « moderne » de transports combinés, soit des conteneurs de camions posés sur les trains. **M. Layani** : « Si tout le monde fait un effort, nous trouverons une solution. [L'éventuel report de 25 000 camions par an sur les routes entre en totale contradiction avec la] politique écologique [de Rungis]. Ce train est un symbole, un bien d'intérêt général ». Mais, outre l'enjeu écologique, un autre facteur vient s'ajouter au problème : la non-utilisation de la gare. Seulement un train l'utilise actuellement, alors que près de 21 millions d'euros ont été investis dans sa modernisation en 2010. **M. Layani** : « Ses frais n'ont toujours pas été amortis ». Un train pouvant en cacher un autre, la fermeture du Perpignan-Rungis serait de nature à compromettre un autre projet : une « autoroute ferroviaire » Barcelone-Rungis. Si l'Union européenne a déjà investi 13 millions d'euros, il en manque encore vingt. **M. Layani** : « Mais la pérennité de la ligne Perpignan-Rungis aidera les acteurs à investir dans le projet ». **Christian Favier**, président (PCF) du conseil départemental du Val-de-Marne, a déclaré être « fermement opposé » à la fermeture de la ligne. Le département a effectivement contribué à la modernisation de la gare à hauteur de six millions d'euros. Il a donc écrit au PDG de la SNCF, Guillaume Pépy, pour lui demander de maintenir le train des primeurs, ou, en cas de suppression, de rembourser au département les six millions d'euros investis.

[http://www.leparisien.fr/economie/rungis-va-investir-300-000-euros-pour-sauver-le-train-des-primeurs-10-05-2019-8069598.php#xtor=EREC-1481423489-\[NL94\]---\\${ id\\_connect\\_hash}@1](http://www.leparisien.fr/economie/rungis-va-investir-300-000-euros-pour-sauver-le-train-des-primeurs-10-05-2019-8069598.php#xtor=EREC-1481423489-[NL94]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 10/05/2019, Bartolomé Simon)

#### ● Seine-et-Marne. Jouy-sur-Morin : d'ex-salariés veulent reprendre la papeterie ArjoWiggins

Le 03/05/19, quatre ex-salariés de la papeterie **ArjoWiggins** ont déposé au tribunal de commerce de Nanterre un projet de reprise de leur ancienne usine à Jouy-sur-Morin, sous forme de Scop (société coopérative et participative). 120 emplois sont en jeu. La société a été mise en liquidation judiciaire le 16/01/2019. Depuis le mois de février, 220 personnes sont au chômage. La production : fabrication de papier sécurisé pour billets et documents officiels. **Patrice Schaafs**, délégué syndical CGT des ex-salariés : « Notre objectif est de reprendre l'usine dans le cadre d'une Société coopérative et participative (Scop) et ainsi sauver 120 des 220 emplois, ainsi qu'une ligne de production. Nous allons nous tourner vers une production écologique avec du papier à base de chanvre. Dans un premier temps nous continuerons à produire du papier pour imprimer des billets de banque et des documents officiels avant d'opérer une transition vers le papier d'art ». Pour cela, il leur faut réunir entre et 15 et 20 M€. Comment ? Auprès des banques d'une part, grâce à l'entrée des futurs salariés au capital d'autre part. Un autre projet, secret celui-ci (à l'heure où est écrit cet article), serait ambitieux et nécessiterait un gros apport ; cet apport serait apporté par un ex-salarié et un investisseur. La décision du juge-commissaire sera rendue d'ici un mois. Deux options : choisir l'une des deux solutions de reprise ou clôturer définitivement la liquidation.

[http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/jouy-sur-morin-d-ex-salaries-veulent-reprendre-la-papeterie-arjowiggins-09-05-2019-8068872.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id\\_connect\\_hash}@1](http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/jouy-sur-morin-d-ex-salaries-veulent-reprendre-la-papeterie-arjowiggins-09-05-2019-8068872.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 09/05/2019, Hendrik Delaire)

[Retour au sommaire](#)

#### ● La société de production de Luc Besson, EuropaCorp, en procédure de sauvegarde

Le 13/05/19, le tribunal de commerce de Bobigny a déclenché une procédure de sauvegarde à l'encontre de la société de production de Luc Besson, **EuropaCorp SA**, aujourd'hui au bord de la faillite, après que certains de ses films n'ont pas rencontré le succès attendu, notamment « Valérian et la cité des mille planètes », au budget énorme de 197 millions d'euros, et qui a fait un flop aux Etats-Unis. Durée de la procédure : six mois. A mi-décembre 2018, EuropaCorp SA affichait un chiffre d'affaires en baisse de 42 %, à 81,4 millions d'euros au premier semestre de son exercice décalé 2018-2019. Les pertes, elles, s'élevaient à 88,9 millions d'euros (contre 70,6 millions d'euros au premier semestre de son exercice décalé précédent). Est concernée par la procédure de sauvegarde l'intégralité

du passif d'EuropaCorp SA. La société qui, depuis l'an 2000, a produit huit des vingt plus grands succès français du box office mondial, négocie actuellement avec d'éventuels prêteurs et investisseurs pour se remettre à flot. **Le communiqué d'EuropaCorp :** « *L'entrée en sauvegarde d'EuropaCorp a été préparée avec les prêteurs senior et junior qui ont donné leur assentiment à la mise en œuvre d'une telle procédure en accordant un "waiver" [c'est-à-dire que l'emprunteur accepte les difficultés du créancier à honorer sa dette dans les délais initialement fixés et espère qu'une solution pourra être trouvée] à EuropaCorp, ce qui est rare* ».

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/05/13/la-societe-de-luc-besson-en-procedure-de-sauvegarde\\_5461670\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/05/13/la-societe-de-luc-besson-en-procedure-de-sauvegarde_5461670_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 13/05/2019, Nicole Vulser)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Didier Malric  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)